

Le SATAc UNSA reçu au Ministère

Le SATAc UNSA a été reçu par le cabinet du ministre le vendredi 26 février 2010.

Après avoir pris connaissance de la lettre annonçant une mission de concertation confiée à M. Savary, le SATAc UNSA souhaitait obtenir une confirmation sur un certain nombre de points qui n'étaient pas assez précisément rappelés.

Le SATAc UNSA tenait surtout à réaffirmer ses préoccupations relativement aux évolutions européennes, au-delà du seul FABEC, et à évoquer encore une fois le périmètre de celui-ci.

Le SATAc UNSA a déposé un courrier auquel le Ministère s'est engagé à répondre rapidement.

LE SATAc UNSA APRES AVOIR LU, SOUS LA PLUME DU MINISTERE, QUE DES GARANTIES STATUTAIRES ET PROFESSIONNELLES DEVAIENT ETRE APPORTEES AUX PERSONNELS DESTINES A ALLER DANS LE FABEC ET QUE LE NOMBRE DE CENTRES DEVAIENT ETRE MAINTENU, A SOUHAITE FAIRE UNE MISE AU POINT.

Même s'il est surprenant que nous soyons les seuls à nous en préoccuper, nous sommes allés demander au Ministère que la « mission Savary » soit élargie et qu'elle se préoccupe de toute la DGAC avec un regard particulier sur les aspects liés à la surveillance ... et au minimum celle du FABEC.

Pour le SATAc UNSA, l'Europe ne concerne pas que la Navigation Aérienne, la Surveillance aussi évolue au sein de l'Europe.

Nous avons également tenu à réaffirmer que, pour nous, le FABEC se concevait « du sol à illimité », en y incluant non seulement les CRNA, mais aussi les aérodromes (approches ... ainsi que toutes les tours de contrôle).

Il était également important que nous puissions rappeler au Ministère que le FABEC ne se limite pas aux seuls services du contrôle, mais concerne l'ensemble des services de la navigation aérienne, y compris les services dits annexes tels que l'information aéronautique, la conception de procédures de circulation aérienne, etc.

Le FABEC ne se conçoit, pour le SATAc UNSA, que comme un tout : Il inclut l'ensemble des aérodromes, y compris des groupes F et G, et l'information aéronautique, la conception de procédures de circulation aérienne, la qualité de service/sécurité, etc. et, à terme, le support.

Pour le SATAc UNSA, l'unité de la DGAC n'est pas qu'un « concept » ou un argument électoral : Nous y tenons et le disons contrairement à d'autres qui ne parlent que de l'Europe du contrôle (*même pas Europe de la navigation aérienne*) dans leurs tracts ou dans les médias !

De la même façon, la notion de « chaîne de sécurité » est primordiale à nos yeux parce que, même si tout le monde ne voit que les acteurs de première ligne (les contrôleurs), ils ne font pas tourner le système à eux seuls et les gens que nous représentons, même s'ils ne sont pas sous les feux de l'actualité, sont indispensables à un fonctionnement sûr de la navigation aérienne. Il ne faut pas l'oublier !

Pour le SATAc UNSA, l'unité de la DGAC et la notion de « chaîne de sécurité » doivent être préservées et, par conséquent, réaffirmées en toute occasion.

Enfin, nous avons demandé que des garanties statutaires et professionnelles soient également apportées aux agents non compris dans le périmètre du FABEC ... ce qui semble la moindre des choses.

Pour le SATAc, si des garanties sur le plan statutaire, mais aussi professionnel, doivent être apportées aux personnels qui rejoindront le FABEC, il en est de même pour ceux qui exercent dans les autres domaines de la DGAC.

Le SATAc UNSA a laissé, à l'occasion de cette réunion bilatérale, un courrier auquel le Ministère s'est engagé à répondre rapidement. Nous attendons des réponses avec impatience et vous tiendrons informés.